

Procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée générale annuelle

Caisse Desjardins du Littoral gaspésien

Vingt-quatrième assemblée générale annuelle

Procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien tenue le jeudi 03 avril 2025 à 18h30 en mode présentiel sous la présidence de Monsieur Robert Nicolas.

Présents :

- Beaudin Denis
- Berthelot Joël
- Collin Monique
- Moreau Caroline
- Nicolas Robert

Absence motivée :

- Cloutier Gaétane
- Cyr-Lelièvre Marc-Antoine
- Jones Benny

Assistance totale incluant les personnes ci-haut mentionnées : Vingt-neuf (29)

1. Ouverture de l’assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Le président de la Caisse, M. Robert Nicolas, agit comme président d’assemblée. Il est assisté dans l’animation par Mme Linda Ross, directrice générale, Mme Monique Collin, vice-présidente du conseil d’administration, qui agit à titre de secrétaire, et par Mmes Maude Dégarie et Marie-Hélène Savage, employées à la Caisse.

Le président rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de quatre (4) jours prévue après l’assemblée.

De plus, le président mentionne la présence de médias dans la salle qui sont admis à titre d’observateurs et ne peuvent ni prendre la parole ni filmer pendant l’assemblée.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que les représentants des médias non-membres soient admis à la présente assemblée annuelle à titre d’observateurs, sans droit de parole et dans le respect de la vie privée des membres.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Un message enregistré par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est présenté pour les membres.

2. Fonctionnement et déroulement de l’assemblée

2.1 Règles pour participer à l’AGA

Madame Monique Collin explique les règles pour participer à l’AGA pour les membres présents en salle. Elle précise également les conditions à respecter afin d’être reconnu comme membre de plein droit de la Caisse du Littoral gaspésien.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Il est proposé par Monsieur (retiré), appuyé par Monsieur (retiré), et UNANIMEMENT résolu de nommer Mme Marie-Hélène Savage et Mme Maude Dégarie comme scrutatrices pour superviser la votation en direct.

2.3 Adoption de l'ordre du jour (annexe A)

Il est proposé par Monsieur (retiré), appuyé par Monsieur (retiré), et UNANIMEMENT résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 18 avril 2024.

Il est proposé par Monsieur (retiré), appuyé par Madame (retiré), et UNANIMEMENT résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2024 soit approuvé tel que présenté.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration (annexe B)

Compte rendu présenté par M. Robert Nicolas, président. Une copie du message de la présidente est en annexe du procès-verbal.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Rapport présenté par M. Robert Nicolas, président. Le conseil d'administration n'a constaté aucune dérogation aux règles déontologiques pour l'année 2024.

3.3 Rapport financier (annexe C)

L'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins ainsi que les faits saillants du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2024 sont présentés par une courte capsule vidéo. Une copie du rapport annuel est déposée sur le microsite de la Caisse et en annexe du procès-verbal. La directrice générale fait une mention spéciale à tous les employés de la Caisse du Littoral gaspésien pour le travail accompli en 2024.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le bilan de l'engagement dans le milieu de la dernière année est présenté par une capsule vidéo.

La directrice générale prend la parole pour présenter le montant au Fonds d'aide au développement du milieu en date du 31 décembre 2024 qui s'élève à 117 980 \$.

Mme Ross poursuit en informant les membres qu'à l'automne 2024, la caisse a procédé au tirage de bourses d'études pour les niveaux professionnel, collégial et universitaire dont les gagnants sont :

Formation professionnelle – Bourse de 500\$

- Zachary Lelièvre
- Louis-François Nicolas

Formation collégiale – Bourse de 750\$

- Sara Cyr
- Madyson Dea
- Émile Vallerand

Formation universitaire – Bourse de 1 000\$

- Gabrielle Fournier
- Saule-Anne Lacourse

Elle poursuit en présentant une capsule vidéo mettant en lumière trois programmes de Finances solidaire offerts par Desjardins à ses membres, soit Créavenir, Microcrédit et le Fonds d'entraide Desjardins.

La directrice générale souligne la participation de Mario Gagné, employé de la caisse, accompagné de sa gestionnaire, Nancy Lelièvre, au Gala reconnaissance 2024, qui s'est tenu en mars dernier à Québec.

4. Période de questions

Question : M. (retiré) demande si la fermeture du guichet automatique à Percé, une ville touristique, a été évaluée quant à ses impacts sur les personnes âgées, les commerçants et les résidents qui devront maintenant se déplacer jusqu'à Ste-Thérèse pour leur service bancaire.

Réponse : Monsieur Robert Nicolas indique que la fermeture définitive du centre de services et du guichet automatique de Percé, prévue le 2 mai, est due à une baisse significative de leur utilisation. Malgré l'achalandage touristique, la majorité des transactions se fait désormais par voie numérique. Des considérations de sécurité, de réglementation et une analyse sur cinq ans ont soutenu cette décision, déjà communiquée aux citoyens et commerçants.

Question : Monsieur (retiré), demande s'il est possible de conserver le guichet automatique et le service de dépôt pour les commerces à Percé. Il se dit prêt à proposer au conseil municipal de mettre à disposition un local sécurisé pour soutenir les entreprises et éviter des frais supplémentaires.

Réponse : Monsieur Robert Nicolas répond que la Caisse reconnaît les inquiétudes liées à la fermeture et est ouverte à étudier toute solution alternative réaliste. Des mesures d'accompagnement sont déjà en place, incluant de l'aide pour l'utilisation des services numériques, un soutien personnalisé, et un service de transport adapté au besoin. La Caisse reste attentive et disponible pour soutenir ses membres durant cette transition.

Question : Monsieur (retiré) demande si la Caisse pourrait initier elle-même les démarches pour l'installation d'un guichet automatique à Percé, sans attendre de propositions du milieu, surtout en prévision de la saison touristique estivale.

Réponse : Le président réaffirme que la décision de fermer le comptoir et le guichet automatique à Percé est définitive. Toutefois, la Caisse est ouverte à étudier toute autre solution proposée par le milieu et jugée viable, dans le respect du cadre réglementaire.

Question : Monsieur (retiré) demande quels sont les coûts engendrés par le maintien d'un guichet automatique à Percé.

Réponse : Madame Linda Ross, directrice générale, explique que l'aspect financier et la sécurité ont été pris en compte dans la décision. Cependant, c'est avant tout le faible volume de transactions qui ne justifie pas le maintien du guichet. De plus, des enjeux de sécurité et des exigences réglementaires rendent son opération difficile. Le regroupement des services à Cap-d'Espoir et Grande-Rivière permet de respecter ces exigences.

Question : Monsieur (retiré) demande si l'Assemblée générale peut, par voie de proposition et vote, demander au conseil d'administration de revoir la décision de fermeture et d'envisager son maintien, malgré son caractère irréversible.

Réponse : Monsieur Robert Nicolas précise que la fermeture d'un centre de services relève exclusivement de la décision du conseil d'administration et ne peut être débattue ou votée à l'Assemblée générale. Les membres ne peuvent donc pas forcer une révision de la décision.

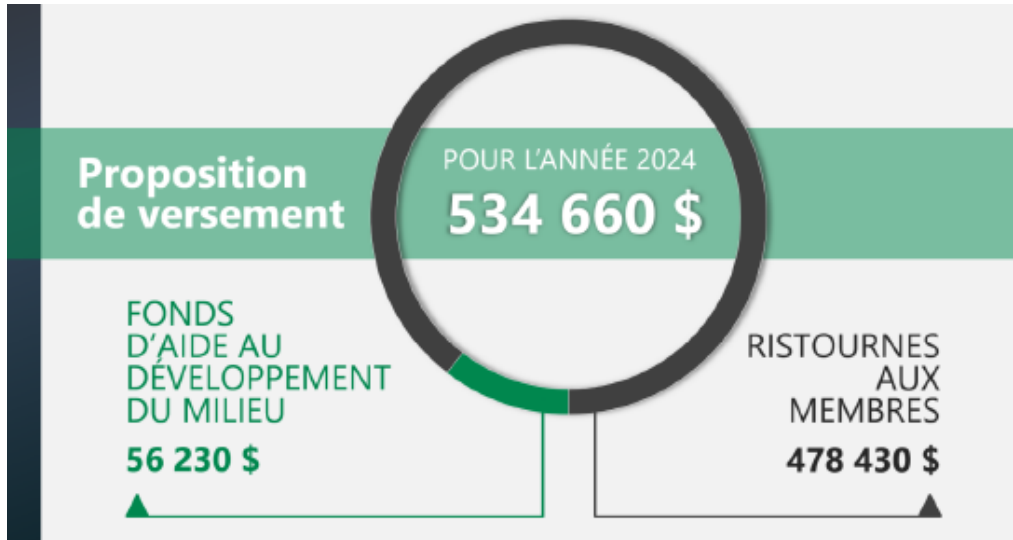
5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

- L’adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);

La directrice générale fait part de la recommandation du conseil d'administration concernant le projet de répartition des excédents annuels qui se lit comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	3 472
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 223)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 411)
• Autres éléments du résultat	115
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	73
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0
Solde des excédents à répartir	2 249
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(440)
• Ristourne	(478)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	95
• Affectation au FADM	(56)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(1 810)
Solde des excédents à répartir	0



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		80
Épargne et placements		72
Fonds	0,58 \$	9
Prêts et marges de crédit		101
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	99
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	30
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	78
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	10
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		478

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par Monsieur (retiré), appuyé par Madame (retiré) que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumis au vote après l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection :

Monsieur Robert Nicolas, président, indique qu'étant lui-même candidat, la vice-présidente, Mme Monique Collin, assumera le rôle de présidente d'élection conformément au Règlement intérieur de la caisse.

Secrétaire d'élection :

Mme Linda Ross, directrice générale, agit comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature (annexe D)

Présentation faite par Mme Monique Collin, vice-présidente. Une copie du rapport du comité de mise en candidature est en annexe du procès-verbal.

5.2.3 Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de mises en candidature reçues dans les délais est INFÉRIEUR au nombre de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus par acclamation :

- M. Robert Nicolas, groupe Universel

Elle félicite le nouvel élu.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président indique aux membres qu'ils seront appelés à voter sur le partage des excédents annuels (ristournes).

Il précise également les éléments suivants concernant la période de votation :

- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.
- Il y aura 3 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet, AccèsD mobile ou via la borne de votation.
- Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois.
- La période de votation en différé sera ouverte dès la fin de l'assemblée jusqu'au 07 avril 2025 à 23h59.

En cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie les membres présents et les invite à remplir un court sondage de satisfaction sur l'assemblée via un code QR affiché sur les tables de salle. Il remercie également ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée et le personnel de la Caisse pour leur engagement envers les membres au quotidien.

Avant la fermeture de l'assemblée, le président accompagné de la directrice générale et de la secrétaire ont procédé aux tirages de 10 prix de présence. Les prix étaient composés de certificats cadeaux d'une valeur de 50\$ provenant de commerçants suivants : IGA de Grande-Rivière, Marché Guy Desbois, Marché Nicolas et la Coop de Percé.

Voici les gagnants(es) :

(retiré)

7. Publication des résultats de vote et levée de l'assemblée (annexe E)

Le 08 avril 2025, la directrice générale a reçu par courriel les résultats du vote sur le partage des excédents annuels et celui-ci s'avère positif. La proposition sur le partage des excédents annuels a été acceptée à 97,69 %. Un nombre total de 130 membres ont exercé leur droit de vote.

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 09 avril 2025 à 11h42.

Robert Nicolas, président

Monique Collin, secrétaire